



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
6 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**19 présent(e)s :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, M. Guillaume HUBERT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

**8 excusé(e)s :**

M. Pierre AVENET ayant donné pouvoir à M. Yves LE ROUX  
Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS  
Mme Séverine BUFFERAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON  
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à M. Guillaume HUBERT  
Mme Fabienne MONTEBAULT ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS  
Mme Leslie SALIOT ayant donné pouvoir à M. Sylvain NEVEU  
M. Grégory FONTENEAU  
Mme Laura ESNAULT

**0 absent(e)**

Secrétaires de séance : Mme Cécile MARCHAND – M. Sylvain NEVEU

Date de convocation : le 31 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023\_11\_06\_08

Nomenclature : 6122

**Modification du règlement du cimetière**

Rapporteur : M. Yves LE ROUX

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-7 à L 2213-15 confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2223-1 à L 2213-51 relatif à la gestion des cimetières et des opérations funéraires,

Considérant que le règlement du cimetière n'a pas été réactualisé depuis une délibération de 2008.

Suite aux évolutions règlementaires apportées depuis lors, il est nécessaire de procéder à diverses modifications dans le règlement du cimetière.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- adopte le règlement intérieur du cimetière modifié.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

